

## **Prise de position du Conseil du Jura bernois concernant la répétition du vote sur l'appartenance cantonale de la Ville de Moutier**

En amont de la répétition du vote sur l'appartenance cantonale de la Ville de Moutier, le Conseil du Jura bernois (CJB) tient à faire part de sa prise de position dans le présent document.

Institué par les bases légales régissant le statut particulier, le CJB a pour objectifs de permettre à la population du Jura bernois de préserver son identité, de renforcer ses particularités linguistiques et culturelles au sein du canton de Berne et de participer activement à la politique cantonale.

Afin de respecter le principe de transparence qui prévaut dans cette communication, l'avis majoritaire ainsi que l'avis minoritaire du CJB seront présentés successivement.

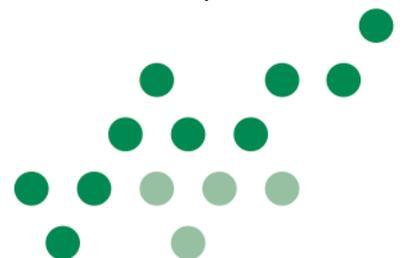
### **Avis majoritaire**

Bien que seul-e-s les citoyens et citoyennes de la commune de Moutier soient habilité-e-s à voter le 28 mars 2021 et tout en respectant l'autonomie communale en matière de votations, la majorité du CJB estime que ce vote a une portée qui va au-delà d'un cadre strictement communal ; il concerne la Couronne prévôtise, l'entier du Jura bernois et le canton de Berne dans son ensemble. Au vu de l'importance de cette votation, le CJB a ainsi souhaité se prononcer en tant qu'organe politique régional. L'issue du scrutin du 28 mars 2021 devra marquer la fin de la Question jurassienne.

### **La valorisation des particularités régionales, linguistiques et culturelles du Jura bernois :**

Bien que les francophones soient minoritaires au sein du canton de Berne, ce dernier porte une grande importance au respect et à la valorisation des particularités régionales, linguistiques et culturelles (ConstC article 4). De par le statut particulier, le Jura bernois dispose de compétences spécifiques lui permettant de se développer et de se démarquer au sein du canton de Berne, et ceci à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le Jura bernois est représenté à plusieurs échelons politiques : un siège réservé au Conseil-exécutif et douze sièges réservés au Grand Conseil. De plus, en 2006, le canton de Berne a institué le Conseil du Jura bernois (CJB), en tant qu'interlocuteur politique pour la région. Le CJB dispose d'enveloppes financières dédiées lui permettant de soutenir des projets divers par le biais de l'attribution de subventions dans les domaines de la culture, du sport et d'autres projets d'utilités publiques. La Ville de Moutier fait partie des communes du Jura bernois les plus engagées sur les plans culturel et sportif notamment ; elle bénéficie donc régulièrement de subventions attribuées par le CJB, lui permettant de faire rayonner un nombre important de projets aux niveaux communal, régional et interjurassien.

Le Jura bernois, par le biais du CJB, est invité très régulièrement à participer à diverses procédures de consultation, à des procédures de nomination pour différents postes au sein de l'administration cantonale, entre autres. Ces compétences de participation constituent un avantage précieux et évident pour le Jura bernois, lui permettant de faire entendre l'avis de la minorité francophone. La



Ville de Moutier, représentée au sein du CJB (deux élu·e·s prévôtois·e·s et dix élu·e·s de l'ancien district) participe activement à ces diverses procédures.

### **Le bilinguisme, un atout :**

Le Jura bernois est partie prenante du développement du bilinguisme au niveau cantonal permettant ainsi au canton de Berne d'assurer pleinement son rôle de trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. La cohabitation de deux communautés linguistiques doit être vue comme une chance, une opportunité de se démarquer sur le plan national et un enrichissement par la culture des uns et des autres. Le renforcement du bilinguisme au niveau cantonal est un projet d'envergure qui profite à l'ensemble de la population bernoise.

### **Moutier est un pilier pour le Jura bernois :**

La Ville de Moutier constitue un pilier pour le Jura bernois, de par sa taille (13.7% de la population du Jura bernois) mais également de par son dynamisme et son engagement dans les milieux culturels, sportifs, économiques, de la formation et de la santé ; aux côtés des trente-neuf autres communes du Jura bernois, elle bénéficie des outils mis en place par le statut particulier et contribue au développement et au rayonnement de notre région qui dispose d'une identité forte et reconnue à l'échelle cantonale. La Ville de Moutier a toute sa place dans le canton de Berne qui a à cœur de valoriser le Jura bernois et de soutenir la minorité francophone.

### **Conclusion :**

A la lumière des éléments évoqués dans la présente prise de position, le CJB, par 19 voix contre 4 et 1 abstention, souhaite que la Ville de Moutier reste dans le canton de Berne.

### **Position de la minorité**

Etant donné que seul·e·s les citoyens et citoyennes de la commune de Moutier sont habilité·e·s à voter le 28 mars 2021, le devoir de respect de l'autonomie communale en matière de votations doit être appliqué. Bien que ce vote soit important, la minorité du CJB estime que l'institution doit respecter cette autonomie communale mais aussi la feuille de route qui a clairement défini le cadre et les limites de la communication. Lors d'autres votations communales dans le Jura bernois, fussent-elles importantes, le CJB n'a jamais pris position.

Le respect de l'autonomie communale passe par une non-ingérence et le devoir de laisser les électeurs et les électrices de Moutier voter en toute connaissance de cause.

